

## Texte d'accompagnement de l'épreuve "Tourisme et territoire" (U41)

Coefficient 2,5 - Epreuve écrite - Durée 3h00

### Quelle est la nature de l'épreuve ?

L'épreuve consiste en une présentation écrite caractérisant un **territoire touristique** envisagé à travers une thématique ou, inversement, appliquant une thématique à un territoire touristique précisé dans le libellé du sujet. Ainsi sont exclus des sujets portant exclusivement sur des thématiques comme "Tourisme et développement durable" ou encore "Les politiques touristiques".

L'association entre un territoire et une thématique est une façon d'indiquer au candidat la problématique qui guidera l'analyse du territoire touristique concerné. Dans ces conditions, les deux problématiques privilégiées par le programme, celle de l'intégration **du tourisme dans la mondialisation** et celle du **développement durable**, se retrouveront nécessairement dans beaucoup de sujets, pour tout ou partie, invitant à une mise en perspective des territoires abordés.

La référence à un territoire touristique indique bien que les candidats se livrent à un exercice de géographie et que l'enseignement reçu durant les deux années pour préparer cette épreuve est un enseignement de géographie.

### Dans ces conditions, quelle sera l'échelle privilégiée par les sujets ?

Il n'y a pas d'échelle privilégiée. L'échelle est adaptée au sujet et au temps dont disposent les candidats. Ainsi, les échelles mondiales et continentales sont peu envisageables. Pour les échelles infra-continentales, toutes sont envisageables : locale (Lourdes, un tourisme religieux), régionale (le tourisme patrimonial en Val de Loire), nationale (La Tanzanie et les grands parcs animaliers) voire transnationale (Le tourisme hivernal dans les massifs alpins autrichien, suisse et français).

### Qu'attend-on exactement du candidat ?

A partir du territoire étudié et de la thématique proposée, le candidat doit être capable de :

- Identifier et justifier les atouts d'un territoire ou d'une activité touristique, c'est à dire repérer des potentialités touristiques ainsi que des contraintes ou des limites
- identifier des formes touristiques
- analyser l'inscription du territoire dans des flux, des réseaux et globalement des échelles plus vastes ou plus réduites
- identifier des acteurs et des politiques
- opérer des distinctions ou des nuances à l'intérieur d'un même territoire touristique
- replacer le territoire dans une évolution chronologique.

Bien évidemment, un même sujet ne peut envisager toutes ces capacités dans les trois heures de l'épreuve. Le sujet privilégie alors quelques-unes d'entre elles en fonction du territoire et de la thématique.

### Qu'est-ce qui différencie l'épreuve "Tourisme et territoire" (U41) de l'épreuve "Production d'une prestation touristique" (U42) ?

Dans l'épreuve « tourisme et territoire », l'angle d'approche privilégié est l'espace (territoire ou destination) alors que dans l'épreuve production d'une prestation touristique, la démarche se focalise sur l'organisation qui peut produire et diffuser la prestation.

**Pour l'épreuve « Territoire et tourisme », la production du candidat doit-elle prendre une forme spécifique ?**

Aucune forme spécifique (par exemple : rapport professionnel, écrit d'une agence de voyage, récit d'un touriste, ...) n'est a priori exigée. Le candidat répond simplement à la consigne. Si cette dernière mentionne une forme spécifique attendue, le candidat s'y conforme.

**Les candidats doivent-ils connaître tous les territoires touristiques du globe pour réussir à l'examen ?**

La démarche suggérée par les programmes privilégie l'étude de cas. Il s'agit de partir d'un territoire particulier pour dégager de façon concrète des éléments de réflexion plus généraux et conceptuels qu'il aurait été difficile d'envisager directement. Par ailleurs, l'étude de cas a aussi pour objectif de faire évoluer l'enseignement de la géographie dans les classes en privilégiant l'analyse de territoires aux dépens de tous les recensements ou classements qui privilégient l'accumulation et non la réflexion.

Or l'enseignant est libre de choisir l'étude de cas qu'il juge la plus appropriée pour aborder tel ou tel thème du programme. Il n'est pas question de faire « visiter » tous les territoires touristiques de la planète par les candidats ! L'examen n'aura donc pas pour objectif de vérifier la connaissance d'un lieu touristique précis mais de s'assurer de la compréhension d'un territoire associé à un thème, que l'on peut découvrir le jour de l'examen. La maîtrise de la démarche qui permet d'interroger un territoire en fonction d'une problématique, d'illustrer une thématique en partant là aussi d'exemples ou d'études de cas qui ont été travaillées pendant les deux années, les capacités acquises de mise en perspectives et de réinvestissement sont ici mobilisées.

**Comment cette découverte par le candidat sera-t-elle rendue possible le jour de l'examen ?**

Le sujet sera accompagné de quelques documents, en nombre limité et adapté à la durée de l'épreuve, qui permettront de faire l'analyse du territoire sous l'angle de la thématique associée, même si ce territoire n'a pas été étudié tel que au cours des deux années.

Ces documents auront une forte dimension territoriale pour certains d'entre eux, puisqu'il s'agit d'une épreuve de géographie, et permettront de susciter la réflexion du candidat au regard de la thématique retenue. A l'aide des connaissances construites durant les deux années de formation, le candidat disposera de capacités à analyser et interroger le territoire, à comprendre comment les enjeux de ce territoire correspondent à des enjeux majeurs de l'activité touristique.

Les documents n'aborderont pas tous les aspects du sujet, qui seront pour certains jugés secondaires ou mineurs, et qui pour d'autres, seront à mobiliser par le candidat parce qu'il s'agit d'enjeux essentiels.

Une consigne guidera le travail des candidats. Cette consigne ne consiste pas en questions invitant à une analyse successive des documents. La consigne est large, invite à envisager l'analyse du territoire à travers la thématique, ou la thématique à travers le territoire, mentionne quelques capacités attendues. Par exemple, un sujet sur « Les Maldives, un territoire touristique inscrit dans la mondialisation » serait accompagné d'une consigne comme "Le candidat montrera comment les Maldives constituent un territoire touristique inscrit dans la mondialisation en montrant les potentialités du territoire, les politiques touristiques et les problèmes posés par cette inscription dans la mondialisation".

**Les candidats devront-ils réaliser une production graphique ?**

Une production graphique peut être demandée aux candidats sans pour autant avoir un caractère obligatoire ou systématique. Le candidat peut être amené à proposer spontanément une telle production même si elle ne lui est pas demandée de manière explicite.

Par ailleurs, les formes de cette production graphique peuvent être également extrêmement variées, et

ce en liaison avec le fait que le candidat est amené à découvrir le territoire soumis à l'étude le jour de l'examen : croquis à l'aide d'un fond de carte accompagnant le sujet, schéma rapide sans fond de carte, organigramme appelé également "schéma fléché", ...

La production graphique peut être libre, ne faisant alors l'objet d'aucune consigne spécifique, ou répondre à une commande guidée figurant dans la consigne. Il peut s'agir en particulier de dégager des documents les informations jugées les plus pertinentes pour aborder une question ou un aspect du sujet, et de les reporter sur un croquis en respectant quelques règles simples de sémiologie graphique.

Il peut être également demandé au candidat de construire un croquis pour répondre à l'ensemble du sujet accompagné d'un texte complémentaire : une consigne très précise sera alors indiquée.